



Réserve Naturelle Régionale

GALERIE DU
PONT DES PIERRES



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



**Une réserve naturelle
et des citoyens engagés
pour la préserver**

2023

Photo de couverture © Robin Letscher

Livret réalisé par la LPO Auvergne-Rhône-Alpes, gestionnaire de la Réserve Naturelle Régionale Galerie du Pont des Pierres, juillet 2023.

Conception — Robin Letscher, Paul Brunet, Clarisse Novel

Mise en page — Camille Combes

Impression : Odynéo ESAT du Colombier, 500 exemplaires.

Avec le soutien financier de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, du Parc Naturel Régional du Haut-Jura, du Département de l'Ain et d'Électricité de France (propriétaire des terrains classés en réserve naturelle).

2023



Ce livret a pour ambition
de vous faire découvrir
le patrimoine naturel de la
Réserve Naturelle Régionale (RNR)
de la galerie du Pont des Pierres
et de vous donner des clés
pour agir chez vous en faveur
de la biodiversité locale.



L'EUROPE S'ENGAGE
en région
Auvergne-Rhône-Alpes
avec le FEDER



AIN⁰¹
le Département



CHANGER L'ÉNERGIE ENSEMBLE



HAUTE-SAVOIE
01200 MONTANGES

La réserve naturelle

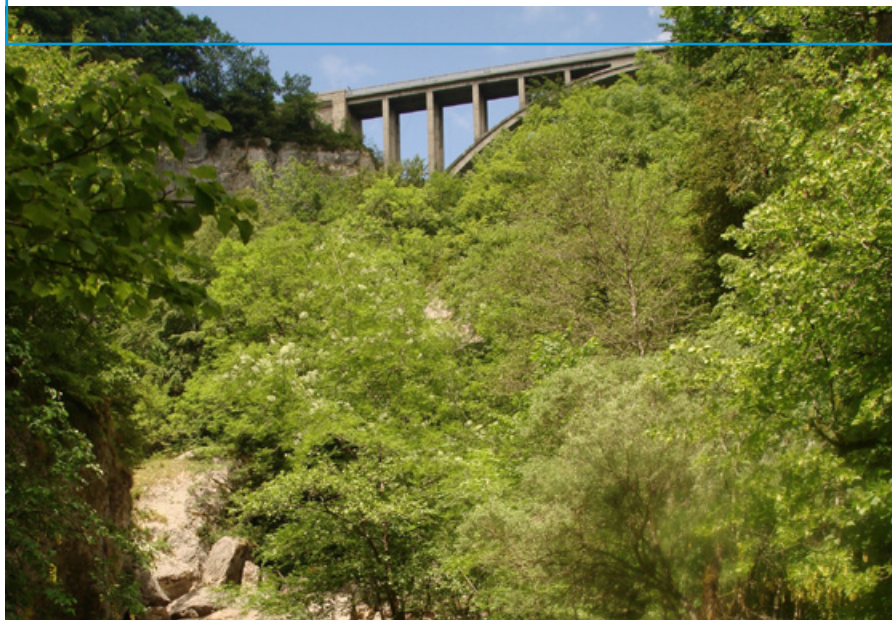


Située dans la basse vallée de la Valserine à Montanges, la **RNR de la galerie du Pont des Pierres** couvre 9,3 hectares. Grâce à la reconnaissance du site d'intérêt majeur pour les chauves-souris dès 1969, le Centre Ornithologique Rhône-Alpes (CORA devenu LPO Auvergne-Rhône-Alpes) a permis le classement en **Réserve Naturelle Volontaire** le 8 décembre 1997, avec le soutien d'EDF, propriétaire des terrains. Le classement en **Réserve Naturelle Régionale** est intervenu le 8 juillet 2009.

La réserve naturelle est aussi désignée comme **Site d'Intérêt Communautaire** (réseau européen Natura 2000) au regard des espèces (dont chiroptères) et des habitats naturels menacés au niveau européen. La **LPO** œuvre ainsi auprès du **Parc Naturel Régional du Haut-Jura**, opérateur du site Natura 2000.

Intégrée à l'**Espace Naturel Sensible** de la Valserine, labellisé en 2015, la réserve contribue aux actions de préservation et d'accueil du public auprès du Département de l'Ain.

Un **Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope** protège une grande partie de la basse vallée de la Valserine, englobant la réserve. Cet APPB a vocation à protéger les habitats des oiseaux rupestres (nichant ou occupant les falaises calcaires).





© Yoann Peyrard

// UN PEU D'HISTOIRE

Pour utiliser la force hydraulique de la rivière Valserine, un entrepreneur isérois (Alexandre Grammont) a fait creuser une galerie en 1916 afin de dévier une partie du cours d'eau et installer plus loin une microcentrale. La région de Bellegarde-sur-Valserine était en effet à la pointe de l'hydroélectricité grâce au Rhône et ses affluents. Le projet fut suspendu puis abandonné vers 1930, notamment avec l'émergence du projet de barrage sur le Rhône à Génissiat. La galerie creusée sur 1 km devait se prolonger de 1,5 km pour prendre l'eau un peu en aval de la Namphée.

Aujourd'hui cachées dans la forêt pentue, des traces de petits bâtis subsistent. Le moulin des Pierres utilisait déjà la force de l'eau pour broyer du grain. Ce moulin aurait subi un incendie dans les années 1850. À proximité, un battoir à chanvre était actif et quelques murets de pierre sèche laissent imaginer l'aménagement des lieux. Des blocs rocheux dans la Valserine révèlent encore des creux d'insertion de poteaux soutenant un ponton pour accéder à l'autre rive de Confort. Le premier grand pont n'a été construit qu'en 1910, alors dénommé le Pont du moulin des Pierres, pour le tramway de Bellegarde à Chézery.

— LES CHAUVES-SOURIS

// À L'ORIGINE DU CLASSEMENT DE LA RÉSERVE NATURELLE

La première mention de chauves-souris dans la galerie date du 27 février 1969 par des jeunes spéléologues et naturalistes de Bellegarde-sur-Valserine. Parmi eux, Jean-Louis Rolandez (1954-2004) a initié dès 1972 le suivi des espèces et de leurs effectifs, avec le CORA à partir de 1977. Les observations n'ont cessé depuis, constituant le plus long suivi de populations de chauves-souris dans un site souterrain en région rhônalpine.

Deux espèces, sur les 15 observées dans les galeries, définissent l'intérêt majeur du site, essentiellement présentes en hiver et aux périodes de transits printanier et automnal.

Le minioptère de Schreibers, espèce strictement cavernicole, a connu deux grandes périodes d'occupation hivernale avec près de 3000 individus. L'espèce utilise un réseau de cavités qui s'étend sur le massif du Jura et peut-être au sud de l'Ain.

Le grand rhinolophe voit ses effectifs augmenter lentement chaque hiver avec une centaine d'individus en 2018. En été, certaines femelles se dirigent à une vingtaine de kilomètres en Haute-Savoie pour rejoindre une colonie de reproduction.

Parmi les autres espèces, la barbastelle d'Europe vient se réfugier ici lors des grands froids hivernaux.



Minioptère de Schreibers (*Miniopterus schreibersii*) © Yoann Peyrard



Grand rhinolophe en hibernation © Yoann Peyrard

— LE CORDULÉGASTRE BIDENTÉ

// UNE LIBELLULE DISCRÈTE, ATTACHÉE AUX SOURCES ET RUISSELETS

Le cordulégastre bidenté est une libellule rare et menacée en région rhônalpine qui affectionne les sources et ruisselets pour y pondre et où la larve s'y développe pendant 2 à 6 ans. Dans la réserve et en périphérie, plusieurs sites larvaires sont connus. Il arrive d'observer des larves aussi dans la galerie souterraine, provenant des suintements extérieurs.

Une bonne qualité de l'eau, le maintien des écoulements, la présence de sédiments fins ou légers sont des

facteurs favorables à la conservation des sites larvaires. Or, ces habitats peuvent subir des aléas (chute d'arbre, comblements, déviation des écoulements, baisse du débit d'eau...). Il faut alors avoir une vision globale des habitats disponibles pour juger de la pertinence d'intervenir ou non pour restaurer les sites dégradés naturels.

La LPO effectue depuis 2019 un suivi de plusieurs sites larvaires afin d'étudier l'évolution de la population et les paramètres du milieu aquatique (température, pH, oxygène, conductivité, sédiments, hauteur d'eau...)

La vallée de la Valserine constitue un haut-lieu pour cette espèce. De nouveaux sites sont découverts dans le département de l'Ain, mais certains sont indirectement menacés par des activités.



Cordulegaster bidentata © Loup Noaily

— LES PELOUSES SÈCHES

// DES MILIEUX PATRIMONIAUX EN RÉGRESSION

On parle de « pelouse » pour représenter des habitats constitués d'herbacées sans ou avec peu de plantes arbustives (« milieux ouverts »). Le cortège d'espèces varie selon l'humidité des sols. En Europe, la majorité des milieux ouverts sont conservés par l'activité pastorale, d'autres le sont naturellement grâce à des conditions (climatiques, topographiques, pédologiques) qui ne

permettent pas le développement de buissons ou d'arbres. Ainsi, les pelouses sèches sont en régression par manque de pratiques pastorales adaptées. Ces habitats sont rares dans la réserve naturelle et sa périphérie mais abritent une flore et une faune remarquables sur de faibles surfaces. La LPO intervient pour restaurer et maintenir les pelouses sèches.

Des suivis sont réalisés sur les plantes, les papillons et les orthoptères (saute-relles et criquets) qui sont de bons indicateurs de la conservation de ces milieux.



Pelouse sèche à brome érigé et phalangère ramifiée © Robin Letscher

// L'ASTER AMELLE, PLANTE PROTÉGÉE EN FRANCE

Dénommée la marguerite de Saint-Michel, sa floraison tardive (août-septembre) colore les pelouses sèches autour de la réserve. Les plants fleuris y sont dénombrés. La conservation de ces sites nécessite une gestion par la fauche tardive automnale pour limiter l'embroussaillage.



Aster amelle © Robin Letscher

— LES FORÊTS

// DES HABITATS NATURELS VOUÉS À ÉVOLUER LIBREMENT

La topographie accidentée de la réserve et des gorges de la Valserine ne permet pas de gestion et coupes forestières. L'objectif de libre évolution est clairement fixé, permettant la pleine expression écologique des habitats forestiers, de leur cycle naturel et de la biodiversité associée (insectes, champignons, oiseaux...).

Dans la réserve, les forêts représentent plus de 90% de la surface et sont différentes selon le versant : exposées au sud, le chêne pubescent domine accompagné de frênes, charmes et noisetiers. En versant est, plus frais et humide, la hêtraie prend le dessus avec tilleuls, érables, sapins et épicéas. Représentatifs de la dominance forestière, les cortèges d'oiseaux arboricoles sont prépondérants comme les pics (5 espèces), sitelle, grimpeaux, mésanges, pouillots (dont le pouillot de Bonelli en chênaie).



Vallée de la Valserine © Robin Letscher

// DES SOUS-BOIS BOULEVERSÉS PAR LA PYRALE DU BUIS

En juillet 2018, les chenilles de pyrale du buis, papillon nocturne provenant d'Asie et dit « invasif », ont ravagé les buis en sous-bois. Un suivi a été mis en place sur le long terme pour observer l'évolution de la régénération (ou non) des buis. Ce suivi permet également de définir les éventuels cycles d'attaques de la pyrale, comme en été 2023 après 5 années de latente.



Buis consommé par les chenilles de pyrale du buis © Robin Letscher

— LES EAUX « DORMANTES », OU MARES

// MILIEUX AQUATIQUES ORIGINAUX DANS LA VALLÉE

Contrairement aux eaux « courantes » représentées par les rivières Valserine et Sandézanne et par les ruisselets adjacents, les eaux « dormantes » (ou mares) sont des milieux aquatiques singuliers et rares dans le secteur, avec 3 sites dans et à proximité de la réserve. Très temporairement en eau au profit des pluies ou de la fonte de neige, la dépression du belvédère est caractérisée par des plantes hygrophiles comme le souchet brun ou la molinie bleue, côtoyant des espèces

de milieux secs comme le thym serpolet ou le genêt poilu.

Une autre mare quasi-permanente et de faible profondeur, proche de la réserve, s'est formée au profit d'exploitations anciennes de matériaux. En sous-bois, elle est colonisée par le roseau commun et quelques saules. Des espèces d'araignées spécifiques aux milieux aquatiques y ont été trouvées.

La troisième est un bassin dont l'origine remonte au projet hydroélectrique lié à la galerie du Pont des Pierres. Le site a fait l'objet d'un diagnostic écologique complet en 2021 : d'une surface de 240 m², sa profondeur maximale est de 2,6 m. Ce lieu abrite une diversité de faune invertébrée aquatique dont quelques espèces de libellules.



Lieu d'implantation de la microcentrale électrique de 1916, devenu un milieu aquatique original et d'intérêt écologique © Robin Letscher

— LES FALAISES, MILIEUX RUPESTRES

// DES OISEAUX

Le tichodrome échelette est un oiseau rupestre parcourant les parois rocheuses à la recherche d'insectes. On l'observe ici plutôt en hiver, préférant l'altitude en été dans la haute chaîne du Jura. L'hirondelle de rochers, le faucon crécerelle ou le grand corbeau occupent aussi les falaises de la réserve pour nicher. Le faucon pèlerin fréquente le site régulièrement, de passage ou en chasse.



Tichodrome échelette © Pierre Crouzier

// DES PLANTES

Au hasard de la dispersion de graines, des plantes trouvent refuge dans les parois de falaises. Certaines sont strictement rupicoles (affectionnant les rochers) comme les petites fougères qu'on voit sur de vieux murs de pierre mais aussi les épervières sur des parois ensoleillées. Dans ces falaises, la LPO a inventorié trois espèces dont l'épervière tomenteuse qui atteint dans le sud du Jura la limite nord de son aire de répartition. Là où de la terre peut s'accumuler on trouve une flore adaptée aux milieux très secs.



Epervière tomenteuse, Epervière laineuse
Hieracium tomentosum © Hugues Tinguy

// ...ET DES ACTIVITÉS SPORTIVES RUPESTRES INTERDITES

Les falaises sont intégrées au périmètre de la réserve naturelle et/ou à l'APPB des oiseaux rupestres afin d'établir des zones de tranquillité réglementées pour l'avifaune. Ainsi, toute activité rupestre est interdite. L'APPB interdit tout survol d'aéronef, dont les drones de loisir.



Panneau réglementaire de l'APPB Oiseaux rupestres © Robin Letscher

Agir chez soi pour la biodiversité

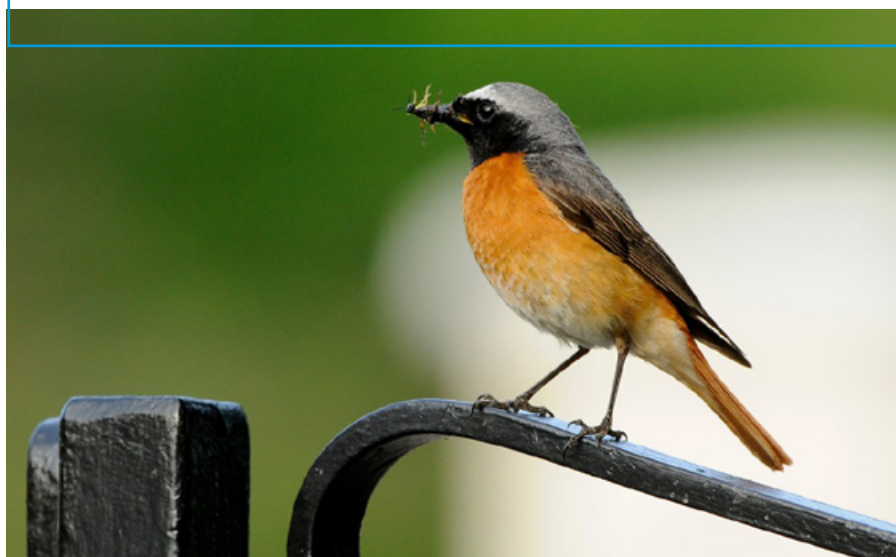


La deuxième partie de ce livret vous permet de trouver plusieurs **initiatives** pour agir à votre échelle en faveur **des espèces et de leurs habitats**, contribuant aussi à renforcer les actions de conservation de la réserve naturelle. Seront aussi abordées les actions des collectivités.

Par la **mise en place** de la Réserve Naturelle Régionale de la Galerie du Pont des Pierres et l'identification des **enjeux associés** (voir début du livret), une **protection forte** est établie dans le périmètre de la réserve. Or, les espèces et espaces protégés présentés se retrouvent aussi chez soi. Ainsi, avec un grand espace (jardin) ou un plus petit (balcon), il est possible d'**agir pour accueillir cette biodiversité**.

Des **aménagement**s simples à mettre en place (pose de nichoirs), certaines **pratiques** à instaurer (fauche tardive) et d'autres **mesures** vous permettront de favoriser l'accueil de la biodiversité chez vous. En offrant le gîte et le couvert, vous pourrez alors observer à loisir oiseaux, mammifères, reptiles, amphibiens, insectes... sans oublier une flore locale variée.

Vous serez rapidement récompensé par la découverte d'**une nature riche** et pourtant si **proche** de vous.



— LES CHAUVES-SOURIS

// COMMENT COHABITER ?

En fonction des espèces et principalement à la belle saison, les chauves-souris peuvent trouver refuge en divers lieux de votre bâti. Les pipistrelles, la noctule de Leisler, la sérotine commune ou l'oreillard gris vont se glisser sous les tuiles ou derrière un volet, la barbastelle d'Europe ou le murin à moustaches préféreront les bardages de façade.

Certaines espèces utilisent les disjonctements de murs en pierre. Les rhinolophes vont plutôt occuper des combles non aménagés, une cave... tant qu'un accès est possible. Les tas de bois peuvent abriter la pipistrelle de Nathusius. D'anciens arbres à cavités sont aussi prisés par l'oreillard roux, les noctules, les murins... et cela quasiment toute l'année s'ils isolent du froid.



Colonie de barbastelles derrière un bardage mural © Yoann Peyraud



Colonie de grands rhinolophes et murins à oreilles échancrees © Robin Letscher

— DES TRAVAUX PRÉVUS ?

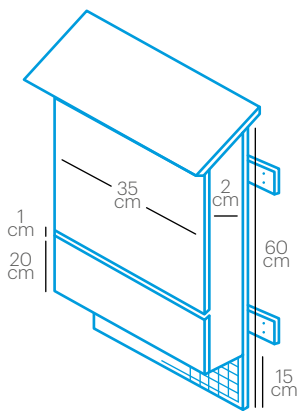
Toutes les espèces de chauves-souris sont protégées par la loi. Toute atteinte directe et sur les gîtes nécessaires à leur cycle biologique est interdite. Ainsi, la cohabitation est de mise.

- Contactez des spécialistes pour mieux connaître les espèces
- Adaptez votre calendrier de travaux
- Vérifiez l'absence de chauves-souris avant d'enlever vos volets
- Contactez la LPO ou un centre de soin pour la faune sauvage pour des conseils adaptés

// CONSTRUIRE UN GÎTE POUR LES CHAUVES-SOURIS

Les chauves-souris utilisent différentes cavités pour le repos, été comme hiver. Ainsi, elles habitent les arbres, les grottes souterraines, les ouvrages d'art et les bâtiments, désertées petit à petit du fait de l'activité humaine.

Si votre habitation est bien hermétique et/ou si vous n'avez de vieux arbres, il est possible de poser des gîtes. Pour accueillir principalement les pipistrelles, reportez-vous au plan ci-contre. Pour le grand et petit rhinolophes, il est possible de leur réserver un certain volume libre non aménagé et avec un accès vers l'extérieur suffisant.



— Gîte à chauves-souris

Accroché à un mur de maison ou de grange

— AIDE À LA CONSTRUCTION

- Utilisez du bois résistant aux conditions extérieures, mais non traité
- Utilisez des planches de 18mm minimum d'épaisseur
- La planche inférieure doit être rainurée pour que les chauves-souris s'accrochent
- Vérifiez que les différentes parties du gîte ne laissent pas passer la lumière
- Vous pouvez protéger le gîte terminé avec de l'huile de lin

— INSTALLATION DE VOTRE GÎTE

- Période d'installation : février-mars
- Hauteur : à partir de 2,5m
- Lieu : façade bien ensoleillée de la maison
- Accès dégagé (absence de branches ou buisson) au moins 1 mètre autour de l'entrée du gîte

+ d'infos



auvergne-
rhône-alpes.
lpo.fr/
s-engager/
en-tant-que-
citoyen/les-
petits-gestes/
aider-les-
chauves-souris

— FLORE ET INSECTES

// LAISSER DES ZONES D'HERBES HAUTES ET DE FLEURS SAUVAGES

Hautes herbes et fleurs sauvages

Laisser les plantes pousser librement permet de donner le temps à la flore d'effectuer tous les stades des cycles de reproduction. La strate herbacée profitera à toute la petite faune pour la recherche d'abri et de nourriture. Moins il y aura de passage de tondeuse, mieux ce sera ! Laisser des herbes hautes le long des haies permet de préserver l'humidité du sol et crée une zone de circulation de la faune.

Chemins d'accès vers des espaces de vie

Dès le printemps, si vous avez besoin d'accéder à des espaces de vie extérieur, vous pouvez adapter votre chemin de tonte. L'entretien de ces

cheminements devra se faire avec parcimonie (pas moins de 8 cm, 3 à 4 passages par an).

La tonte de votre jardin

Pour les espaces de hautes herbes, privilégiez la fauche entre août et novembre. Plus la fauche sera tardive, moins il y aura d'impacts sur les espèces. Il faut aussi éviter de couper l'intégralité du jardin, mais laisser plutôt des zones d'herbes hautes et de fleurs sauvages. Il est préférable d'utiliser une faux pour couper les petites surfaces et tondre du centre vers l'extérieur pour laisser aux animaux une chance de quitter les lieux sans danger.

+ d'infos



auvergne-
rhône-alpes.
lpo.fr/
s-engager/
en-tant-que-
citoyen/pour-
aller-plus-loin/
tonte-et-
vegetation



// PROPOSER DES ABRIS POUR LES INSECTES

Un jardin bénéficiant d'une végétation sauvage variée et d'une gestion adaptée offre beaucoup d'abris pour les insectes. Pour les observer facilement et augmenter leur densité, vous pouvez construire et disposer des gîtes.

Aménagements naturels

Ronces, prunelliers et buissons constituent des refuges pour de nombreuses espèces animales. Conservez quelques secteurs buissonnants (4 à 10 m²) et coupez régulièrement les rejets qui s'étendent au-delà.

Bottes de tiges

Les tiges sèches creuses (graminées, ombellifères...) ou remplies d'une moelle tendre et facile à creuser (sureau ou ronce) sont fréquemment occupées

comme abris journaliers ou mieux, pour nidifier. Il suffit de confectionner des bottes de 10 à 20 tiges de 20 cm de longueur environ en les liant ensemble avec de la ficelle.

Bûche percée

De nombreux insectes, en particulier les guêpes ou abeilles, utilisent dans la nature des galeries creusées dans le bois mort par des larves d'insectes. Vous pouvez ainsi proposer une simple bûche de bois dur fendue en deux et percée de trous de différents diamètres (de 2 à 15 mm) à l'aide d'une vrille ou d'une perceuse : ils seront rapidement occupés par les insectes.

+ d'infos



auvergne-
rhône-alpes.
lpo.fr/
s-engager/
en-tant-que-
citoyen/
les-petits-
gîtes/gîtes
-a-insectes



— DES ARBRES, DU BOIS : PRÉSERVER LES ESPÈCES À AFFINITÉ FORESTIÈRE

// HAIES, LIERRES, BOIS MORTS ET ARBRES À CAVITÉS

Contrairement aux idées reçues, un arbre, une branche, une souche n'est pas un élément vide de vie.

Le bois mort, plein de vie

Le bois mort présent dans le jardin constitue un refuge et une ressource alimentaire de choix pour de nombreuses espèces animales, végétales (mousses) et champignons. Aussi, laissez le bois mort sur place ou entassez-le dans un coin du jardin.

Un arbre mort, une vieille souche, toujours vivant !

Un arbre mort sur pied offre un terreau de bois en décomposition très propice à la germination de plantes. De nombreux insectes mangeurs de bois peuvent y pondre

leurs œufs. Il peut aussi présenter de formidables sites de nidification ou d'abris pour la faune comme la huppe fasciée ou le loir.

Le lierre, le gîte et le couvert

Le lierre cumule trois vertus pour la biodiversité :

- Une floraison à une époque tardive de l'année (septembre-octobre) ► sources supplémentaires de pollen et de nectar pour les insectes
- Des fruits de novembre jusqu'à mars ► ressource alimentaire durant l'hiver et aussi utile pour l'arrivée des premiers oiseaux migrateurs
- Un feuillage persistant et touffu ► offre des abris et lieux de reproduction

+ d'infos



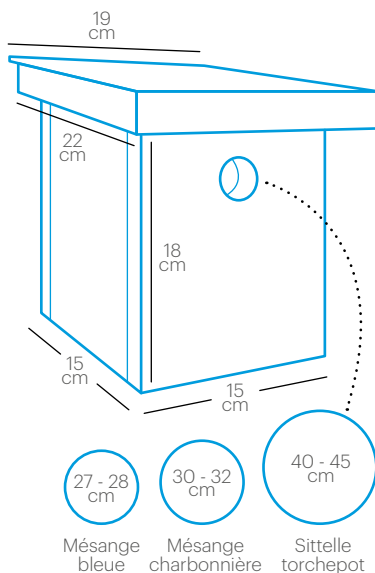
auvergne-
rhône-alpes.
lpo.fr/travaux-
d'automne-et-
divers-action-
n4-accumulez-
les-tas-cest-
bon-pour-la-
biodiversite



// CONSTRUIRE DES NICHOURS POUR LES OISEAUX

Les niohoirs permettent d'offrir de nouveaux lieux de nidification aux oiseaux cavicoles là où les loges naturelles se font rares (absences d'arbres creux ou de haies). Il existe de nombreux types de niohoirs et chaque espèce a des exigences particulières ! Parmi les plus connus, il y a les niohoirs fermés type « boîte aux lettres », avec un trou d'envol à diamètre variable, et les niohoirs semis ouverts, avec une grande ouverture.

— Niohoir « boîte aux lettres »



AIDE À LA CONSTRUCTION

- Utilisez du bois résistant aux conditions extérieures, mais non traité
- Utilisez des planches de 18mm minimum d'épaisseur
- Vous pouvez protéger le gîte terminé avec de l'huile de lin

INSTALLATION DE VOTRE GÎTE

- Installation : septembre-novembre
- Hauteur : à partir de 2 m
- Orientation de l'ouverture : Est ou Sud-Est
- Lieu : Un endroit calme contre un arbre, une façade
- Absence de branches proches où un chat pourrait monter facilement.
- Entretien : chaque année à l'automne, penser à nettoyer les niohoirs. Enlevez l'ancien nid et passez un coup de brosse métallique pour enlever d'éventuels parasites

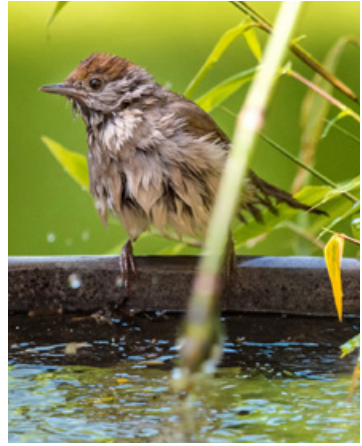
+ d'infos



auvergne-
rhône-alpes.
lpo.fr/
s-engager/
en-tant-que-
citoyen/les-
petits-gestes/
niohoirs
-a-oiseaux

// PROPOSER DES POINTS D'EAU EN TOUTE SAISON

La faune a particulièrement besoin d'eau pour s'abreuver, mais aussi pour se nettoyer et se rafraîchir. Disposer un ou plusieurs points d'eau permanents attirera de nombreuses espèces et sera propice à de belles observations.



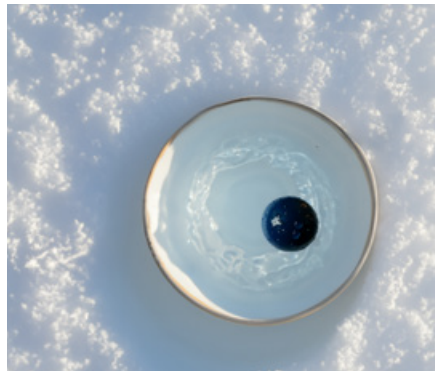
Fauvette à tête noire © Christophe Gayres

— AIDE À L'INSTALLATION

- Placez une ou plusieurs coupelles (comme une soucoupe de pot de fleur) remplies d'eau peu profonde (< 5 cm d'eau) pour que les petits oiseaux ne se noient pas
- Posez-les dans des lieux dégagés pour limiter les dangers liés aux prédateurs
- Disposez un ou plusieurs cailloux dans la coupelle qui serviront de perchoirs et de système d'anti-noyade pour les insectes
- Changez l'eau 1 fois par jour en été et 3 fois par semaine en hiver
- Nettoyez régulièrement les coupelles (1 fois par semaine) pour éviter tout risque de maladie

— ET L'HIVER ?

En hiver, l'eau risque de geler, mais n'y ajoutez rien (alcool, antigel...) ! Vous pouvez laisser une balle de ping-pong flotter dans l'eau, cela ralentira la prise en glace.



© LPO AuRA

// CREUSER UNE MARE CHEZ SOI

Outre l'aspect décoratif, une mare naturelle est un fantastique réservoir de biodiversité. Créer une mare dans son jardin permet d'offrir un nouveau lieu pour la vie sauvage. Les plantes et animaux qui viendront la peupler naturellement empêcheront l'installation de moustiques.

En amont

- Installez votre mare loin des arbres et sur un point bas de votre jardin pour éviter la perte en eau.
- Préférez les courbes aux formes géométriques linéaires.
- Pensez à utiliser la terre extraite.

Creusons et aménageons !

- Période de travaux de construction sur la mare : décembre-mars
- Prévoyez des petits milieux autour : végétation (locale !) comme des phragmites (roseaux), une grosse souche, des pierres...
- Laissez au moins une partie des berges en pente douce pour faciliter l'entrée et la sortie de la faune.
- Pour la mise en eau, préférez l'eau de pluie, l'eau du robinet étant traitée.



Mare © Jean-Baptiste Decotte

Et après ?

- N'ajoutez pas de plantes (encore moins « exotiques » et invasives comme les plantes d'aquarium).
- N'introduisez aucun animal et surtout pas de poissons, ils risqueraient de déséquilibrer l'écosystème et être prédateurs des larves ou insectes aquatiques.

+ d'infos



auvergne-
rhône-alpes.
lpo.fr/
s-engager/
en-tant-que-
citoyen/pour-
aller-plus-loin/
amenager
-une-mare/



Mare naturelle © Alexandre Roux

— LE BÂTI

// PARTAGES AVEC LA FAUNE SAUVAGE

Nos habitations accueillent des animaux sauvages, plus ou moins communs, dont certains se sont étroitement liés à l'humain. Elles sont aussi le lieu où pousse une flore diversifiée : fougères, plantes rupestres à fleurs, lichens... Préserver les anfractuosités, fissures, petites niches et autres ouvertures permet à une multitude d'espèces de s'installer, s'abriter, se reproduire, hiberner... Les façades, combles, toitures, corniches, charpentes... sont le refuge de nombreuses espèces protégées comme les hirondelles, le martinet noir ou l'effraie des clochers.



Hirondelle de fenêtre © Vincent Palomares

— LE SAVIEZ-VOUS ?

- La population de martinets noirs est en déclin en France : -35% depuis 2001
 - L'hirondelle de fenêtre a décliné de -39% depuis 1989 en France
 - L'hirondelle rustique a décliné de -42% depuis 1989 en France
- (sources — STOC eps, LPO-MNHN)

+ d'infos



lpo.fr/la-lpo-en-actions/mobilisation-citoyenne/refuges-lpo/les-15-gestes-refuges/mosaque-15-gestes/les-15-gestes-refuges-pour-protger-la-biodiversite/je-cohabite-avec-la-faune-et-la-flore-sauvages-du-bati

— VOUS ALLEZ CONSTRUIRE ?

Pensez en amont du projet à des aménagements pour la faune.
Des guides techniques peuvent vous aider : biodiversiteetbati.fr

— LES COMMUNES ET COLLECTIVITÉS EN ACTION

// TROP DE LUMIÈRE NUIT !

Les communes de Montanges, Confort, Lancrans (aujourd'hui intégrée dans Valsershône), et bien d'autres ont délibéré pour régler les éclairages publics en extinction de nuit (plages horaires variables), comme plus de 12 000 communes françaises, soit plus d'un tiers !

Voilà une décision très favorable à l'environnement (économie d'énergie, santé publique et... biodiversité !).

Il y a plus d'un siècle déjà, des écrits mettaient en évidence les impacts de l'éclairage nocturne, par exemple sur les oiseaux. Depuis, la recherche en écologie s'est emparée de ce sujet. Des effets sont désormais démontrés sur de nombreux groupes biologiques et à différents niveaux de la biodiversité (populations, écosystèmes, paysages). Le principal effet est le dérèglement biologique lié à l'absence de nuit complète (pour les animaux, mais aussi végétaux), mais aussi la désorientation des oiseaux migrateurs.



VOS ÉCLAIRAGES

Vous aussi, vous pouvez agir en rationalisant vos éclairages privés (ou en copropriété) extérieurs :

- N'éclairez que les zones extérieures essentielles pour vous
- Choisissez des ampoules LED au spectre « chaud » (2700 K ou 3000 K, codes 827, 930...)
- Évitez les spots au sol éclairant vers le ciel (façades, murs, végétaux...)
- Mettez une prise programmable (notamment si vous illuminez en période de Noël)
- Voies privées, copropriétés, ASL : faites voter l'extinction nocturne en assemblée générale, par exemple en vous alignant aux horaires communaux, sinon montrez l'exemple !



// LE « ZÉRO PHYTO » APPLIQUÉ DEPUIS 2020

Avec la loi du 6 février 2014 interdisant l'usage de pesticides dans les espaces verts publics à partir de 2020, la marche vers le « zéro phyto », enclenchée notamment par le Grenelle de l'Environnement, dispose désormais d'un calendrier et d'un cadre législatif. Au-delà des seuls parcs et jardins, c'est un pan entier de l'aménagement urbain qui est concerné par cette nouvelle voie (voirie, bâtiments, espace public...). Avec bien sûr, à la clé, un impact positif non négligeable sur l'eau et les milieux naturels.



Cuivré des marais © Guillaume Le Roux

JARDINEZ SANS PESTICIDES !

De nombreuses solutions alternatives existent. Contrairement à une idée reçue, la bouillie bordelaise est loin d'être inoffensive, accumulant le cuivre dans le sol qui réduit l'activité microbienne indispensable des sols.



Coquelicots © Jean-Baptiste Decotte

// LUTTER CONTRE LES ESPÈCES INVASIVES

Une espèce exotique envahissante (EEE) est une espèce animale ou végétale introduite par l'humain sur un territoire hors de son aire de répartition naturelle, qui s'installe et se propage au point d'affecter la biodiversité locale et d'être une menace pour les écosystèmes, les habitats naturels ou les espèces locales. Elles accaparent les ressources ou peuvent être prédatrices des espèces locales. Elles constituent un danger pour environ un tiers des espèces terrestres et ont contribué à près de la moitié des extinctions connues à l'échelle mondiale. Les moyens techniques et financiers à engager pour lutter contre

ces expansions sont considérables : en Europe, les coûts générés par la gestion et la réparation des dommages causés par les invasions biologiques sont estimés à plus de 12,5 milliards d'euros par an ! (Source – ecologie.gouv.fr). En France, un plan d'actions national est en cours (2022-2030) pour tenter de freiner ce phénomène et chacun peut contribuer à son échelle.

Consultez les listes des espèces végétales envahissantes (voir en fin de livret).

Les espèces animales envahissantes sont tout aussi préjudiciables à la biodiversité locale : tortue de Floride, pyrale du buis, frelon asiatique... Soyez attentifs et signalez leur présence.



— ENGAGEZ-VOUS, DEVENEZ REFUGE LPO !



Un Refuge LPO est une zone, même de petite superficie, où tout est fait pour accueillir la nature : aménagements naturels ou artificiels, cohabitation avec les espèces sauvages, petits gestes pour permettre le déplacement et le développement de la faune... Quelques bonnes pratiques de gestion et aménagements permettent de redonner une place à la nature.

Les modalités varient, mais le Refuge LPO s'adapte à tous ! Particuliers (jardin ou balcon), entreprises, collectivités et établissements, tous peuvent s'engager dans la démarche à condition de respecter certains engagements, comme favoriser l'accueil et le développement de la biodiversité.

Créer un Refuge LPO vous permet de :

- Accueillir la faune et la flore sauvages et agir à votre échelle
- Devenir acteur de la trame verte et bleue pour préserver la biodiversité
- Entrer dans un réseau national de refuges et reconstituer des « continuités écologiques »
- Valoriser les espaces urbains, péri-urbains, le patrimoine local
- Sensibiliser vos voisins, concitoyens, clients ou fournisseurs à la biodiversité

+ d'infos — ain@lpo.fr



lpo.fr/la-lpo-en-actions/mobilisation-citoyenne/refuges-lpo/presentation/les-15-gestes-refuges



Parc Ambérieu-en-Bugey, panneau Refuge LPO © Alexandre Roux



Pigeon ramier, Refuge LPO © Philippe Rivière

Pour aller plus loin



Voici une liste non exhaustive de sources fiables pour en savoir plus.

La Réserve Naturelle Régionale de la galerie du Pont des Pierres



[auvergne-rhone-alpes.lpo.fr/](https://auvergne-rhone-alpes.lpo.fr/espaces-naturels/reserve-naturelle-regionale-galerie-du-pont-des-pierres)
 espaces-naturels/reserve-naturelle-regionale-
 galerie-du-pont-des-pierres

Agir chez soi

- En tant que citoyen
 - auvergne-rhone-alpes.lpo.fr/s-engager
- Pour les agriculteurs et éleveurs
 - deterresetdesailes.fr/liste-damenagements
- Pour le milieu du BTP et les aménageurs
 - nichoirs-pour-oiseaux.com/btp
 - biodiversiteetbati.fr
 - comite-u2b.lpo-aura.org

Zéro phyto

- Pour les communes
 - ecologie.gouv.fr/sites/default/files/10-_Guide_zero_pesticides.pdf
 - auvergne-rhone-alpes.lpo.fr/s-engager/dans-ma-collectivite/preserver-les-espaces/guide-de-lelu-local
- Pour les particuliers
 - auvergne-rhone-alpes.lpo.fr/s-engager/en-tant-que-citoyen/pour-aller-plus-loin/zero-phyto
- Pour les professionnels
 - ecophyto-pro.fr

Pollution lumineuse

- auvergne-rhone-alpes.lpo.fr/s-engager/en-tant-que-citoyen/pour-aller-plus-loin/pollution-lumineuse

Espèces exotiques envahissantes

- especies-exotiques-envahissantes.fr
- ecologie.gouv.fr/especies-exotiques-envahissantes
- ofb.gouv.fr/les-especies-exotiques-envahissantes

Réglementer pour préserver



Les Réserves Naturelles Régionales sont des outils réglementaires de protection des espaces naturels des conseils régionaux. Elles abritent des milieux naturels, espèces animales et végétales et des objets géologiques, dont la préservation est prioritaire. Sauf autorisation spéciale, il vous est demandé de respecter la réglementation en vigueur de la réserve naturelle et de l'Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope « Oiseaux rupestres » du 04/12/2002. Ce dernier interdit les activités sportives dans les parois rocheuses et le survol d'aéronefs, drones inclus.

CHASSE & PÊCHE AUTORISÉES

Selon périodes et réglementation départementale

ACCÈS INTERDIT

Galerias souterraines





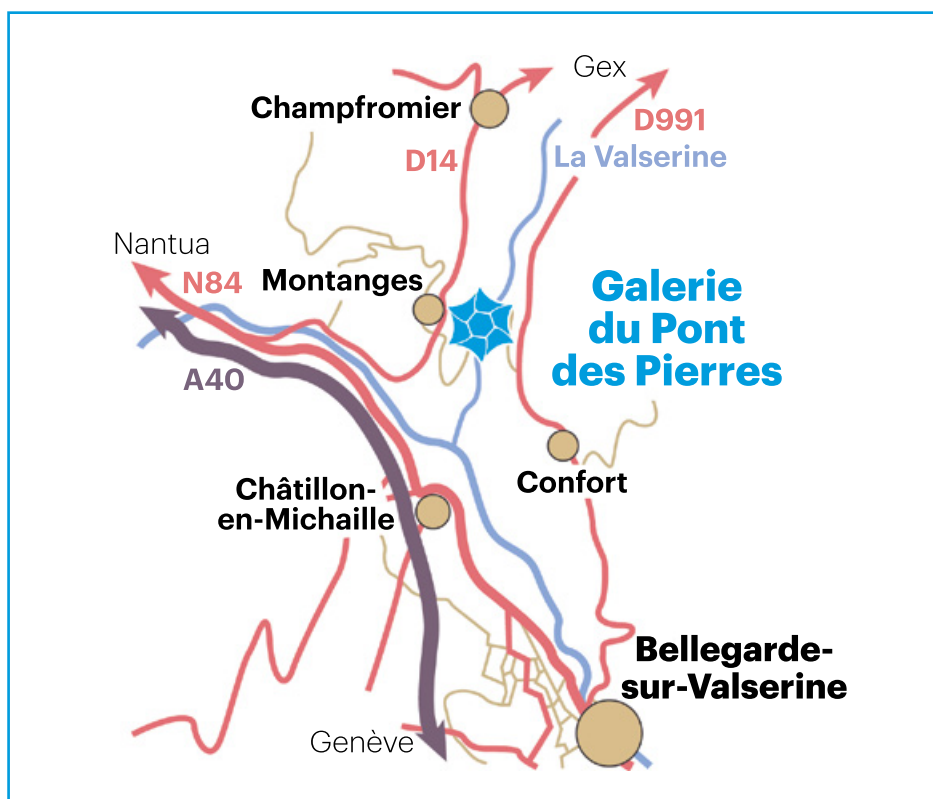
COMMUNE



GESTIONNAIRE



PROPRIÉTAIRE



RÉSERVE NATURELLE RÉGIONALE GALERIE DU PONT DES PIERRES

LPO Auvergne-Rhône-Alpes de l'Ain
5, rue Gangloff 01160 Pont-d'Ain
+33 437 61 05 06 — ain@lpo.fr

www.reserves-naturelles.org